

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 3

Rubrik: Orientation générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ORIENTATION GÉNÉRALE.

Adresses des membres des comités.

Société centrale de la Croix-Rouge :

Président de la Direction : M. le colonel-div. Iselin, conseiller national, Bâle.

Caissier central : M. G. Müller, directeur des finances de la ville de Berne.

Secrétariat général : M. le D^r W. Sabli, Berne.

Sous-secrétariat romand : M. le D^r C. de Marval, Neuchâtel.

Toutes les correspondances n'ayant pas un caractère personnel doivent être adressées au Sous-secrétariat romand à Neuchâtel, ou au Secrétariat général à Berne.

Alliance suisse des samaritains :

Président du comité central : M. Arnold Rauber, Obere Hardegg 711, Olten.

Société sanitaire militaire :

Section Vorort : Genève.

Président du comité central : M. E. Siegenthaler, sergent-major du service de santé, Rue des Falaises, 12, Genève.

Société des femmes suisses d'utilité publique :

Présidente : M^{lle} B. Trüssel, Berne.

* * *

Organisation des cours.

Cours de samaritains et de soins aux malades.

La Croix-Rouge suisse alloue une subvention de fr. 20 à tous les cours donnés d'après les prescriptions de la direction (voir les « Règlements »).

Lorsque les cours sont organisés par une section de l'Alliance des samaritains, cette dernière les subventionne de son côté par la remise de cartes de légitimation et de cartouches à pansements.

L'avis concernant les cours qui désirent obtenir ces subventions doit être donné sur formulaires spéciaux. Ces formulaires-demande sont à réclamer au Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne, ainsi qu'au président de l'Alliance suisse des samaritains ; ils doivent leur être retournés, dûment remplis, 15 jours au moins avant l'examen final.

Exercices en campagne. La caisse centrale de la Croix-Rouge ne subventionne que des exercices de quelque conséquence et qui ont nécessité des préparatifs coûteux.

La demande de crédit doit être faite 15 jours avant l'exercice, sur formulaire spécial (à demander au Secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne). Dans les 15 jours qui suivent l'exercice, il doit être envoyé un rapport (2^e formulaire) dont la première partie sera remplie par le directeur de l'exercice, la seconde moitié par le délégué de la Croix-Rouge qui y a assisté.

Au vu de ces rapports, le Secrétariat général répartit à la fin de l'année les crédits alloués aux exercices de campagne ; cette allocation peut être au maximum :

pour un exercice de $\frac{1}{2}$ journée, de fr. 30. —
» » » » journée entière » 50. —

Matériel d'instruction à disposition.

Toute demande de prêt de matériel doit être adressée au secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne ou au Sous-secrétaire romand. La Croix-Rouge suisse prête — contre quittance intérimaire — du matériel d'instruction en vue des cours, et pour autant qu'il y a du matériel disponible.

La commande de matériel doit contenir les renseignements suivants : genre de cours ; date du commencement du cours ; adresse du médecin qui le dirige ; indication du matériel, et moment pour lequel celui-ci doit être sur place ; adresse exacte pour l'expédition et nom de la gare la plus rapprochée ; adresse lisible et domicile du destinataire.

Les prêts se font pour : squelettes, tableaux pour cours de samaritains (du D^r Bernhard), planches anatomiques du D^r Düms, sacs sanitaires avec le matériel de pansement, lits-caisse contenant les ustensiles indispensables à un cours de soins aux malades.

La vente de matériel (à prix réduit) aux sociétés comprend : des manuels militaires suisses, édition 1909, 55 cts. ; des manuels de travaux d'improvisation (en allemand), 60 cts. ; des cartouches de pansement, stérilisées, à 5 et 15 cts. ; des modèles d'assortiments de literie et de linge de corps pour malades, fr. 35. — ; des cartes de diagnostic rouges à fr. 1.40 ; les mêmes blanches, pour exercices de campagne, à fr. 2. —. Les ventes se font contre remboursement, les factures acquittées sous enveloppes fermées.

Les comités des sections reçoivent, sur demande, et gratuitement, les « Règlements des cours de samaritains » et « cours de soins aux malades ».

Journal de la Croix-Rouge.

Tous les envois, correspondances et rapports concernant la publication dans le présent journal, doivent être adressés à « La Rédaction de la Croix-Rouge suisse, Palais, 6, Neuchâtel ».

Les commandes et refus d'abonnements, les changements d'adresse, les réclamations sont à adresser à l'Administration de la Croix-Rouge suisse, Laupenstrasse 8, Berne.

Pour les changements d'adresses, nous recommandons d'envoyer toujours l'ancienne adresse avec la nouvelle et de les écrire très lisiblement.

L'Imprimerie Coopérative de Berne, rue Neuve, 34, s'occupe exclusivement des insertions et des annonces.